

INSCRIPTIONS

Les formalités sont à effectuer auprès du Guichet famille en mairie principale au RDC, ou par internet sur le site de la Ville ou sur la plateforme.

Inscription à la semaine, déjeuner et goûter compris.

L'inscription pourra être effectuée jusqu'à **J-6** auprès du Guichet Famille.

L'inscription pourra être résiliée auprès du Guichet Famille selon les conditions suivantes :

- **1 mois avant** (date à date) avec remboursement intégral
- **entre 1 mois et J-14** avec 1 jour de carence par semaine annulée
- **J-13 à J** avec aucun remboursement

Un ou plusieurs séjours retenus peuvent être annulés par mail par le kiosque ou par courrier, remis au Guichet Famille dans les délais impartis (*la date du mail ou la date de remise au Guichet Famille servira de date de référence*)

TARIFS

Pour les accueils de loisirs maternels : 1% du quotient familial

Pour les accueils de loisirs primaires : 1.10% du quotient familial

Quotient inférieur à 300 : prix plancher à 3€

LE PAIEMENT

Toute inscription donne lieu à l'ouverture d'un compte familial.

Une facture est expédiée au titulaire du compte avec le détail des prestations du mois ou de la période clôturée. (*Cf Règlement Intérieur Général et Annexes*)

Guichet Famille

Mairie d'Hyères 12 , av Joseph Clotis

04.94.00.79.68 - 04.94.00.79.27

Du lundi au vendredi :

Hors vacances Scolaires : de 8H30 à 17H

Vacances Scolaires : de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H

www.hyeres.fr

Plate-forme télé-service : guichetfamille.hyeres.fr

Mail : guichet.famille@mairie-hyeres.com